

Comité Syndical du 19 octobre 2012

Projet de procès-verbal de la séance du 20 juillet 2012

Le Comité Syndical de l'Etablissement d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 20 juillet 2012 de 14 h 30 à 16 h 30 dans les locaux du Conseil régional du Centre à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 23 mars 2012**
- 2. Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 23 mars au 20 juillet 2012**
- 3. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
- 4. Présentation de l'édition 2011 du Rapport d'activité annuel**
- 5. Avancement de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest**
- 6. Déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents**
- 7. Directive inondation – Avis de l'Etablissement sur le projet de présélection des territoires à risque important d'inondation (TRI)**
- 8. Intervention en faveur de restauration de la continuité écologique sur l'Allier et le Chapeauroux dans le département de la Lozère**
- 9. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Dore**
- 10. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Sioule**
- 11. Point d'information sur la réalisation de l'étude « Développement et structuration d'une offre touristique autour du patrimoine technique et industriel en lien avec « le fleuve », à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents »**
- 12. Décision modificative n°2 pour l'exercice 2012**
- 13. Procédure d'achat public**

14. Marchés d'assurance

15. Gestion du personnel

16. Questions diverses

Etaient présents ou représentés

REGIONS

Mme Marie-Hélène RIAMON Rhône-Alpes

DEPARTEMENTS

M. Paul BERNARD Cher

Mme Delphine FLEURY Nièvre

M. Jean-Marie JANSSENS Loir-et-Cher

M. Michel LEROUX Loir-et-Cher

M. Jean-Michel MARCHAND Maine-et-Loire

M. Michel POINSARD Nièvre

M. Thierry SOLER Loiret

Suppléant de M. Eric DOLIGE

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-Pierre ANTOINE Saumur Loire Développement

M. Dominique CROZET Saint Etienne métropole

M. Alain DUTOUR Joué-lès-Tours

M. Jean GERMAIN Tours

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE Montluçon

Suppléant de M. Daniel DUGLERY

M Gabriel MAQUIN Vichy

Mme Nathalie SARLES Le Grand Roanne

S.I.C.A.L.A.

M. Jean BERTIER Indre-et-Loire

M. François COINTEPAS Loiret

M. Jean-Jacques FAUCHER SICALA Haute-Loire

Délégations de vote

MME. Philomène BACCOT à MME. Delphine FLEURY

M. Christian BARLE à M. Jean BERTIER

M. Alain BEIGNET à MME. Marie-Hélène RIAMON

M. Daniel BERTRAND à M. Jean-Jacques FAUCHER

M. Joël BIGOT à M. Jean-Pierre ANTOINE

M. Patrick BOURDY à M. Alain DUTOUR

M. Michel CHARTIER à MME Nathalie SARLES
M. Roger CHEVALIER à M. Michel LEROUX
M. Bernard DOYEN à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX à M. Jean-Marie JANSSENS
M. Marc GRICOURT à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre HURTIGER à M. Thierry SOLER
M. Alain LAURENDON à M. Dominique CROZET
M. Bernard MARIOTTE à M. Jean-Michel MARCHAND
M. Roland NARBOUX à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
M. Bernard PALPACUER à M. Michel POINSARD
M. Gilbert REVERSAT à M. Gabriel MAQUIN
M. Daniel ROUSSAT à M. Jean GERMAIN

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE
Mme AUCOUTURIER-VAUGELADE
M. Georges BOIT
M. Georges BORDAT
M. André CHAPAVEIRE
M. Jean CHARRIER
M. André CHASSAIGNE
M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Christian COUTURIER
M. Jean-Bernard DAMIENS
M. Jean DANIEL
M. Gilles DEGUET
Mme Blandine DELAPORTE
M. Christophe DOUGE
M. Michel FAGES
M. Vincent FREGEAI
M. Jean-Baptiste GIORDANO
M. Serge GROUARD
M. Jean-Michel GUERINEAU
M. Jacky GUILLON

M. Michel JOUBERT
M. Yves JOULAIN
M. André LEFEBVRE
M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Serge LESBRE
M. Jacques LE THILY
M. Oliver LONGEON
M. Jean-Claude MAIRAL
M. André MAMESSIER
M. Claude NAUD
M. Bertrand PASCUIOTO
M. François RADIGON
M. Nicolas SANSU
M. Bernard SAUVADE
M. Fabrice VERDIER
M. Pascal VERNISSE
M. Christophe WARNANT
M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures
M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et des relations extérieures
Mme Sylvie ASSELIN, chargée de communication

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

12-118-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 23 mars 2012
12-119-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
12-120-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de présélection des territoires à risque important d'inondation

- 12-121-CS Intervention de l'Etablissement en faveur de la continuité écologique dans le département de la Lozère
- 12-122-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Dore
- 12-123-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Sioule
- 12-124-CS Définition des modalités pratiques du SAGE Sioule
- 12-125-CS Décision modificative n°2 du budget principal 2012
- 12-126-CS Décision modificative n°2 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2012
- 12-127-CS Demande d'admission en non-valeur – Redevance soutien d'étiage
- 12-128-CS Modification de la procédure d'achat public de l'Etablissement
- 12-129-CS Marchés d'assurances de l'Etablissement
- 12-130-CS Recrutement pour accroissement temporaire d'activités
- 12-131-CS Recrutement d'un apprenti au sein de la direction du développement et des relations extérieures
- 12-132-CS Recrutement d'un apprenti au sein de la direction générale des services
- 12-133-CS Questions diverses – Site de Naussac – Autorisation de passage pour un moto cross
- 12-134-CS Demande d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial de l'Etablissement pour le tournage d'un spot publicitaire
- 12-135-CS Demande d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial de l'Etablissement pour l'implantation d'un panneau d'information
- 12-136-CS Site du Veudre – démolition d'une grange au lieu-dit « La Ferté », commune de Chantenay-Saint-Imbert
- 12-137-CS Site de Serre de la Fare – Ventes d'immeubles sur les communes de Solignac sur Loire et Chadron
- 12-138-CS Site de Serre de la Fare – Dissimulation de réseau basse tension Chadron
- 12-139-CS Questions diverses - Précision sur la prise en charge du budget supplémentaire 2012 du budget principal

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Mes chers collègues, je vous propose que nous commençons notre réunion, d'abord parce qu'il est l'heure, ensuite parce qu'il y a beaucoup de points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 juillet 2012

Vous avez eu le procès-verbal de la séance plénière du 20 juillet 2012. Pas d'observation ? On peut considérer qu'il est approuvé ? Je vous en remercie.

A la fin de notre dernier Comité, M. BARLE, notre collègue, m'avait demandé une information concernant la gestion du patrimoine foncier du site de Chambonchard. Il voulait savoir quelle surface cela représentait. Notre collègue VERNISSE avait indiqué 200 hectares à peu près. Il nous est possible de préciser aujourd'hui : ce sont 248 hectares qui ont été transférés à ce jour côté Allier et environ 204 hectares côté Creuse. Comme ça, chacun a les chiffres en mains.

Ensuite, comme d'habitude, je vais vous faire le compte rendu, synthétique mais quand même complet, des activités de l'Etablissement, du 23 mars au 20 juillet 2012.

2. Compte rendu d'activités de l'Etablissement du 23 mars au 20 juillet 2012

Chers collègues,

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre présence à notre Comité Syndical aujourd'hui, moins d'un mois après l'annulation de la réunion du 29 juin. Afin de faciliter la tenue des deux prochains Comités syndicaux de cette année, je vous en communique dès à présent les dates : le 19 octobre et le 14 décembre.

Pour en revenir à l'activité de notre Etablissement, j'ai déjà pu souligner dans le Rapport pour l'année 2011 que cette dernière n'aura connu aucune baisse de régime malgré un contexte général marqué par les incertitudes. Qu'il s'agisse d'actions territorialisées ou d'actions portées à l'échelle du bassin pour le compte de nos collectivités membres, l'Etablissement a assuré avec constance l'ensemble de ses missions. Au vu des réalisations depuis le début de l'année 2012, ainsi que des propositions d'intervention dont il nous appartient de décider aujourd'hui, on peut raisonnablement considérer que nous sommes dans la bonne direction et le bon rythme. Sous réserve bien entendu des observations sur notre gestion que pourrait formuler la Chambre régionale des comptes, dont la transmission devrait intervenir dans les prochains mois.

Il ne s'agit pas pour autant de nier les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Il nous faut au contraire faire preuve d'endurance, de discernement et d'humilité. J'en veux pour preuve les enseignements sur les inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var, tirés par la Cour des comptes dans son rapport présenté le 5 juillet. Au-delà du caractère accablant de ce rapport, le constat qu'il dresse de la mise en cause de l'action publique par ces deux catastrophes nous invite à réitérer notre préférence pour des approches dont l'ambition stratégique ne nuit pas à la mise en œuvre opérationnelle, circonstanciée autant que possible. A cet égard, je ne peux que noter les nombreuses interrogations que continue de susciter auprès des collectivités territoriales l'application dans notre pays de la directive inondation.

S'agissant plus généralement de la gestion des cours d'eau, nombreux sont ceux qui s'accordent à penser que les solutions efficaces relèvent, non pas de la création de nouvelles structures ou de l'invention de nouveaux dispositifs, mais d'une volonté partagée de renforcer et d'optimiser les organismes existants et ceux des modes opératoires dont la mise à l'épreuve a démontré leur fiabilité. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'action de notre Etablissement, dans une triple logique de solidarité, de subsidiarité et d'économies d'échelles. L'importance que nous attachons à la bonne articulation des interventions nous a d'ailleurs conduits au lancement d'une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des 5

SAGE portés par l'Etablissement. Nous aurons, avec les Présidents de CLE, l'occasion de nous pencher dès la fin de cette année sur les résultats de ce travail, de nature à consolider l'approche partenariale.

Dans le même temps, l'évaluation à mi-parcours du plan Loire 2007-2013 a mis en évidence l'intérêt que présentent plusieurs de nos initiatives au caractère innovant. Je ne m'attarderai pas à commenter les résultats tout à fait satisfaisants déjà obtenus dans le domaine de la recherche, des données et de l'information. Améliorer chaque jour davantage le fonctionnement du plateau collaboratif d'échange, stimuler des projets de recherche, fédérer des réponses nouvelles à des problématiques communes, faciliter les échanges entre chercheurs et gestionnaires... telle est la mission que, malgré la modestie des moyens humains dédiés, nous assumons avec succès depuis 2007, dans le cadre du plan Loire, de manière structurée et thématique à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, en privilégiant une démarche de recherche appliquée, à la disposition des décideurs publics. Il y avait eu une présentation, d'ailleurs, lors de notre dernier Comité.

C'est dans ce contexte que je vous ai proposé, il y a plusieurs mois déjà, le lancement d'une réflexion de type prospectif sur la macrorégion fluviale « Loire et affluents », dans la perspective d'un renforcement de l'implication partenariale des collectivités territoriales dans la période de référence 2014-2020. Le temps presse, comme le rappelle la circulaire du DATAR en date du 16 juillet, puisqu'une restitution des travaux de « diagnostic territorial stratégique préparatoire aux programmes post 2013 » est demandée pour la fin octobre 2012...

Pour ceux qui ne les ont pas encore prises, j'espère que cela ne vous empêchera pas de profiter pleinement de vos vacances d'été !

I Réunions des instances de l'Etablissement

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 23 mars 2012, les commissions suivantes se sont tenues.

- ❖ Le 23 mars, à l'issue du Comité Syndical du même jour : Commission technique et d'appel d'offres, présidée par M. LEROUX, et consacrée notamment à un avenant au marché de travaux de réalisation et mise en place du batardeau d'isolement des vannes du barrage de Villerest, ou encore à l'attribution du marché de travaux de renouvellement des quatre disjoncteurs des cellules haute tension du barrage de Naussac.
- ❖ Le 24 mai, le matin : Commission mixte, présidée par M. LE SCORNET, et consacrée à l'examen des dossiers concernant les Commissions aménagement et environnement, prospective, tourisme et culture, finances et planification. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour on mentionnera simplement la convention de participation financière d'EDF et de l'Etablissement aux travaux dans les parties communes de l'usine et du barrage, les demandes d'occupation du domaine de l'Etablissement sur les sites de Villerest et de Naussac, les propositions d'affectation de crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veurdre », l'ajustement du plan de financement de l'étude *Tendances, Scénarios, Stratégie* du SAGE Cher aval, ou encore les subventions « patrimoine » et « classes Loire ».
- ❖ Le 9 juillet : Commission technique et d'appel d'offres, présidée par M. LEROUX, et consacrée notamment à l'attribution du marché concernant l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité de collectivités.
- ❖ Le 20 juillet, ce matin : Commission mixte, présidée successivement par M. POINSARD et Mme SARLES, et consacrée à l'examen préalable des dossiers présentés au Comité Syndical de cet après-midi.

Par ailleurs, dans l'après-midi du 24 mai s'est tenue une réunion du Bureau présidée par M. LE SCORNET, 1er Vice-président. 36 délibérations ont été approuvées à cette occasion, concernant notamment le lancement et la signature du marché concernant l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité de collectivités (PCA), le soutien apporté à une entreprise pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations,

l'attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données, l'ajustement du montant de la participation de l'Etablissement aux dépenses liées au marché « Saumons » du fait de l'augmentation de la TVA, la gestion du patrimoine foncier, ainsi que celle du personnel, avec en particulier la signature de la *Charte de l'action sociale*.

II Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin

Il peut être fait mention des participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ Le 3 avril, à Orléans : réunion du Comité de bassin Loire-Bretagne ;
- ❖ Le 3 avril, à Tours : 15ème réunion de la plate-forme RDI ; la 16ème s'est tenue depuis à Bruxelles les 30 et 31 mai, en lien avec la réunion du Conseil scientifique du plan Loire ;
- ❖ Le 15 mai, à Orléans : 5ème réunion de la plate-forme Prévention des inondations sur le thème « *Contribution des collectivités à la mise en œuvre de la Directive inondation – Echange d'expériences dans différents pays de l'Union Européenne* ».
- ❖ Le 30 mai, à Orléans : réunion de la COMINA ;
- ❖ Le 7 juin, à Orléans : Comité de gestion du plan Loire, précédé des réunions préparatoires des différents comités techniques, régionaux ou de bassin ;
- ❖ Le 22 juin, à Orléans : Comité de suivi du programme opérationnel plurirégional Loire et conférence des acteurs du Plan Loire, précédés la veille d'une réunion technique avec les services de la Commission européenne ;
- ❖ Le 29 juin, à Orléans : réunion de la commission « Inondations-Plan Loire » du comité de bassin Loire-Bretagne, présidée par M. DOUGÉ ; et précédée le 19 avril d'un échange de vues entre EPTB et la DREAL ;
- ❖ Le 10 juillet, à Orléans : table ronde de restitution des résultats de l'étude sur le développement et la structuration d'une offre touristique autour du patrimoine technique et industriel en lien avec « le fleuve ».

Dans le registre du partenariat technique avec les services de l'Agence et ceux de l'Etat, il est à noter :

- ❖ Tout d'abord, une réunion bilatérale d'échange avec les services de l'Agence de l'eau, le 12 avril à Orléans, poursuivie le 17 avril dans le cadre d'une réunion élargie aux autres EPTB du bassin ;
- ❖ Ensuite, la réunion du Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères, le 30 mai à Orléans ;
- ❖ Enfin, la 4ème journée organisée à l'attention des prévisionnistes, conjointement par la DREAL Centre et l'EP Loire, le 4 juin à Orléans.

Dans cet ordre de considérations toujours, on signalera la participation à une série de réunions à l'initiative des services de l'Etat, relatives à l'amélioration du système de protection, qu'il s'agisse des études de dangers des digues de la Loire, de l'étude des vals de l'Orléanais, ou encore de l'étude relative à l'aménagement derrière les digues.

III Réunions avec nos collectivités membres

A titre indicatif, notamment du parti pris d'association des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ Le 27 mars à Tours, les 3 avril, 17 avril et 22 mai à Orléans, le 19 avril à Bourges : réunion des cofinanceurs dans le cadre du suivi du programme lit et levées en région Centre ;
- ❖ Le 13 avril, puis le 15 juin, à Nevers : participation au groupe d'aide à la décision dans le cadre de l'étude globale du risque inondation sur l'agglomération de Nevers ;
- ❖ Le 18 avril à Charolles : réunion dans la perspective d'une intervention en lien avec l'espace de mobilité de la Loire dans l'Allier et en Saône et Loire ;
- ❖ Le 9 mai dans la Nièvre : sortie terrain en lien avec le traitement des ouvrages sur l'Aron, suivie d'une réunion de travail à Nevers avec le WWF ;

- ❖ Le 5 juin au Conseil régional du Centre à Orléans : réunion d'animation régionale sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques ;
- ❖ Le 13 juin à Saint-Etienne : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil général de la Loire, en particulier pour ce qui concerne le SAGE Loire, avec la participation de M. CHARTIER ;
- ❖ Le 21 juin à Clermont-Ferrand : point technique, administratif et financier avec les services de Clermont Communauté, suivi d'une réunion d'animation en région Auvergne sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques ;
- ❖ Le 28 juin 2012 à Herry : dans le cadre de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre, réunion du comité de concertation, sur la thématique de l'information préventive et de la préparation à la gestion de crise ; la précédente, sur la thématique de la restauration du lit de la Loire et de l'amélioration du système de protection, s'était tenue le 31 mai 2012 à Beffes ;
- ❖ Le 6 juillet, à la Mairie de La Flèche puis à Lunay : réunions de concertation sur l'étude de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir, en présence de M. CHAUVEAU, Président de la CLE du SAGE Loir ; précédées notamment d'un comité de pilotage à Angers, le 10 mai ;
- ❖ Le 11 juillet à Orléans : réunion plénière de la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret porté par notre Etablissement, qui a été l'occasion de procéder à l'élection de son nouveau Président, Monsieur SAURY, conseiller général du canton d'Olivet.

On signalera également pas moins de 25 réunions d'appui à la réalisation de PCS qui se sont tenues avec des communes des départements du Cher, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Maine-et-Loire, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire, ainsi que 35 visites de communes des départements du Cher, du Loiret et de Saône-et-Loire, dans le cadre de l'action d'appui à la matérialisation des repères de crue.

J'attire votre attention sur le bilan positif du premier « exercice PCS » organisé par notre Etablissement. C'était le 18 juin, à Esvres-sur-Indre. L'étude de cas a porté sur une crue de l'Indre, avec inondation des enjeux de la commune. L'exercice a permis aux acteurs de s'approprier leur fonction dans le cadre du PCS et d'identifier les différents intervenants au sein du Poste de Commandement Communal. Les élus et les agents de la commune ont pu ainsi échanger sur certains points stratégiques et ont pressenti des dysfonctionnements qu'ils souhaitent tester lors d'un prochain exercice, dans une logique de développement de leur démarche PCS.

IV Autres réunions

On signalera plus particulièrement :

- ❖ L'intervention du directeur de l'eau et de l'exploitation dans le cadre du Symposium « *Problèmes actuels de la protection contre les inondations* » organisé par l'Association des ingénieurs et techniciens polonais en France (Paris, le 28 mars) ;
- ❖ La participation de l'Etablissement à la réunion des directeurs d'EPTB (Paris, le 23 mai) ;
- ❖ L'intervention du directeur général des services dans le cadre du salon EDILE, dans l'atelier sur le thème « *Risque inondation : accompagner les collectivités afin de réduire les vulnérabilités des territoires avec une attention particulière portée à la continuité du service public* » (Orléans, le 20 juin) ;
- ❖ Le discours de clôture de la 1ère Conférence internationale « *Recherches et actions au service des fleuves et grandes rivières* », prononcé par le directeur général des services (Lyon, le 28 juin) ;
- ❖ La participation de l'Etablissement à l'assemblée générale et au conseil d'administration du CEPRI, à l'occasion duquel il a été procédé à l'élection de la nouvelle Présidente, Mme BEAUFILS, Sénatrice d'Indre-et-Loire et Maire de St-Pierre-des-Corps. (Paris, le 4 juillet)
- ❖ La participation de l'Etablissement à la Commission mixte inondation (Paris, le 12 juillet).

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

Donc voilà, mes chers collègues, comme d'habitude la lecture qui peut être, non pas assommante mais parfois un peu longue, mais c'est bien quand même qu'on se rende compte des activités de notre Etablissement et surtout du fait que, ainsi qu'on l'a dit il y a plusieurs années, on se déplace un peu partout sur le bassin. Ce ne sont pas uniquement des réunions qui ont lieu à Orléans, on essaie d'aller un peu partout. Et je pense que c'est important pour nos collectivités membres.

On aura à organiser – mais j'ai dit à Monsieur EUDE : « On verra ça un peu plus tard » – un contact avec la nouvelle ministre de référence. Je pense qu'on fera cela fin septembre ou début octobre, parce qu'il faut aborder cette question une fois que tous les ministres savent à peu près quel va être leur budget.

Et ensuite, on aura une grosse réunion avec les institutions européennes parce que vous savez qu'une partie de notre budget vient de financements européens et là il va falloir que nous soyons très attentifs sur les années qui viennent. Mais bon, je pense que c'est plutôt fin octobre, il faut laisser à tout le monde le temps de s'installer. Mais ce sera un sujet important. Voilà.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce compte rendu ?

Donc, comme d'habitude, Monsieur EUDE est à votre disposition pour les informations complémentaires que vous souhaiteriez.

3. Actualisation de la liste des membres de l'établissement et de la composition de ses instances

A la suite de différents événements, soit individuels soit politiques, nous avons toujours à mettre à jour la composition de notre Etablissement et donc là nous avons à prendre acte d'une part de la désignation des délégués du Conseil Général de la Creuse, de l'Agglomération de Nantes et de la ville de Montluçon, d'autre part, des remplacements subséquents, « en lieu et place », au sein du Bureau et des commissions de travail de l'Etablissement, que vous avez, qui figurent dans le document qui vous a été adressé.

Donc là, on a une liste à jour, pour autant qu'elle puisse être à jour, des membres de l'Etablissement.

La nouvelle composition du Comité Syndical de l'Etablissement, intégrant ces nouvelles nominations, est jointe en annexe.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.

Pas de problème ? Je vous en remercie.

4. Présentation de l'édition 2011 du Rapport d'activité annuel

Nous avons maintenant à prendre connaissance de l'édition 2011 du Rapport d'activité.

INTERVENTION DE MME ASSELIN

Merci Monsieur le Président.

Vous avez été destinataires du Rapport d'activité 2011, nous l'avons diffusé il y a quelques semaines maintenant. On en a produit 1000 exemplaires et diffusé quelque 900 auprès de nos différentes cibles.

Toujours dans un souci de vulgarisation et de simplification, ce document prend la forme d'un livret qui retrace l'essentiel des interventions ayant marqué l'année. Et à l'intérieur de ce livret, on retrouve un CD-ROM dans lequel figure évidemment le rapport dans son intégralité.

Je vais feuilleter avec vous ce rapport qui prend la forme d'un catalogue numérique, donc on tourne les pages en cliquant dessus et on peut le feuilleter, le parcourir, zoomer. Il y a des liens hypertextes qui renvoient pour l'essentiel au site Internet de l'Etablissement et au site du plan Loire pour aller plus dans le détail sur l'information de telle ou telle activité. Donc, ça, ça concerne les fonctionnalités du rapport.

S'agissant du contenu :

- Le sommaire prend la forme du mot du Président ;
- Ensuite, il y a une page consacrée aux faits marquants : cette année, ils sont au nombre de 9 ;
- Ensuite, il y a tout un chapitre consacré aux objectifs et aux missions de l'Etablissement ;
- Et après, on rentre plus dans le vif du sujet, en fait, avec l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest ;
- Ensuite, il y a un chapitre sur la prévention et la réduction du risque inondation ; et cette année nous avons mis beaucoup plus de pages que les années précédentes puisque l'activité monte en puissance s'agissant de cette thématique ;
- Ensuite, nous arrivons sur le chapitre « stimulation de la recherche/données/information » - vous voyez en surbrillance l'endroit où l'on clique pour aller sur les sites Internet, pour aller plus en détail sur les actions ;
- Ensuite, on est sur le thème « aménagement et gestion des eaux » ;
- Ensuite, valorisation du patrimoine et développement ;
- Un chapitre qu'on a intitulé « autres actions », donc là on retrace un petit peu toutes les actions de communication et de coopération internationale ;
- Et enfin, on a un chapitre sur les annexes :
 - o là on retrace l'ensemble des réunions auxquelles on a participé chaque année ;
 - o ensuite, on rentre plus sur les éléments administratifs et financiers, avec l'ensemble des délibérations, et on s'aperçoit également que le nombre des délibérations prises est sans cesse en augmentation (pour 2011, 222 délibérations) ;
 - o on retrouve également tous les éléments financiers ; pour 2011, on a voulu mettre en évidence plus les effets leviers, illustrés par différents graphiques ; ensuite des tableaux qui reprennent les principaux postes de dépenses ; également, l'ensemble des marchés qui ont été notifiés ;
 - o et enfin un point sur la gestion des ressources humaines.

Ce rapport d'activité est également visible et téléchargeable sur le site Internet de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Chacun l'a reçu. Avant d'avoir vos observations, je trouve qu'on continue notre modernisation. C'est un rapport qui est lisible. Contrairement à d'autres, il n'est pas présenté sous une forme dissuasive, c'est-à-dire qu'on présente un rapport, 300 pages, et à part de caler un meuble, on ne sait pas trop à quoi ça sert, tandis que là, on peut aller très vite à l'endroit qui intéresse, il y a les reports et les renvois sur le site Internet, qui est un sujet important aussi. Moi je trouve que c'est du bon boulot, c'est assez moderne mais au sens contemporain, ce n'est pas du moderne incompréhensible – je fais toujours attention à ce que je dis...

Tout le monde l'a eu, il a été envoyé en même temps que la convocation du dernier Comité. Je ne sais pas s'il y a des observations, des questions. Non ?

Il faut retenir de ce silence une approbation. On est dans le « qui ne dit mot consent ».

Le sujet suivant, c'est de faire le point sur l'avancement de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest. Avant de céder la parole à M. Jean-Luc ROY qui va nous le présenter, j'ai le plaisir de vous indiquer que nous avons reçu, le 19 juillet, la notification par le Préfet de Région de l'attribution d'une subvention de 523.522 € du FEDER, à laquelle doit s'ajouter celle de l'Etat pour un montant de 250.000 €. Par ailleurs, la subvention complémentaire du FEDER pour la modernisation des logiciels fait l'objet d'une consultation écrite.

Au total, ce serait plus de 670.000 € de FEDER qui devraient être octroyés à l'Etablissement, lesquels seraient immédiatement mobilisés pour réalimenter les provisions pour gros travaux. On en avait parlé.

Donc, ça avance, au rythme de l'Administration et de la richesse nationale et européenne, mais ça avance. On approche des sommes qu'on s'était fixées à obtenir.

5. Avancement de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest

INTERVENTION DE M. ROY

C'est un point d'information, il n'y a pas de décision proposée.

Quelques mots sur l'avancement du chantier.

Vous voyez un bref rappel sur la technique utilisée pour réparer les vannes qui présentaient des débits de fuites trop importants. Il s'agit de construire un « bouchon » : un batardeau, qu'on ira placer à l'entrée des pertuis pour pouvoir travailler tranquillement sur les vannes.

Donc voilà l'engin tel qu'il était déposé sur la plage de Villerest avant son installation.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est un gros bouchon !

INTERVENTION DE M. ROY

C'est un gros bouchon, oui. Des éléments de 32 tonnes chacun donc cela fait une masse assez importante qui a été transportée par grues et camions spéciaux jusqu'au niveau du plan d'eau. La diapositive le décrit bien.

Puis, cela a été placé dans l'eau, c'est très lourd mais ça flotte, parce que c'est plein d'air ; c'est remorqué par un bateau jusqu'à l'aplomb du pertuis qui doit être fermé puis, à ce moment-là, on ouvre les petites vannes, ça se remplit d'eau et ça se descend sous contrôle dans des rainures qui ont été placées préalablement et, en s'empilant, ça finit par obturer complètement le pertuis.

Les travaux ont été réalisés sur la vanne V6, qui est la vanne des faibles débits, celle qui sert pour l'étiage. Vous voyez, les travaux sont finis, il n'y a rien de spectaculaire. Il restera des actions à mener sur les points d'appui des vérins mais ça ce n'était pas dans le marché, c'est autre chose.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

On est tranquille pour l'étiage cette année, pour l'instant.

INTERVENTION DE M. ROY

Oui. On a commencé le soutien d'étiage à Naussac hier mais c'est vraiment un tout petit débit.

Image suivante : voilà le résultat des travaux sur la vanne VS4, la grande vanne qui fuyait beaucoup. Vous voyez à droite l'état de la vanne, avant les travaux à gauche. Alors, ça fuit encore un petit peu, c'est normal. On a 300 litres par minute, à peu près, alors qu'avant il y avait 3.500 litres par minute.

Donc pour ces deux vannes, les choses se sont bien passées. Nous avons démonté le batardeau et nous l'avons installé devant la vanne VS4 qui va à son tour profiter de réparations équivalentes.

Je termine simplement sur les vannes : pour l'instant on a un petit souci sur le batardeau tel qu'il est installé à l'entrée de la vanne VS4 – il y a des fuites à travers le batardeau, pourquoi, parce que le parement amont du barrage n'est pas parfaitement rectiligne, donc on est en train de construire des dispositifs d'adaptation pour colmater tout cela. Et ensuite les travaux devraient se dérouler et la vanne VS4 devrait être traitée avant la fin de l'année.

Début 2013, nous lancerons le marché pour le traitement des autres vannes qui nécessitent des travaux plus faibles.

Ce que vous voyez-là, c'est ce qu'on appelle le contrôle commande. C'est le dispositif qui permet la gestion du barrage localement, avec les ordinateurs qui sont dans le centre de pilotage et qui sont reliés par des automates et des armoires électriques à chacune des 6 grandes vannes et de la petite vanne, avec un réseau de fibres optiques. C'est un système qui permet la gestion, pas complètement automatique, mais qui permet la gestion courante en automatique et qui donne un appui de facilité au barragiste pour manœuvrer les vannes. Théoriquement, quand tout marche bien, il peut tout manipuler depuis son pupitre et, en même temps, cette installation surveille la bonne application du règlement d'eau et gère les relations avec l'usine hydroélectrique d'EDF.

Cette installation, dont le coût s'élève à environ 570.000 € et qui bénéficie elle aussi d'une subvention Etat-FEDER, devra être mise en place dans les deux semaines qui viennent.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Donc, c'est assez clair, ce sont des gros travaux, c'est assez impressionnant. Le matériel a été construit à Nantes, c'est important de le dire.

Et en même temps, je le redis, à l'époque où tout cela a été fait, la concession avec EDF a été faite de façon terrifiante puisque le barrage, c'est nous – enfin, c'était l'Etat – mais ensuite c'est nous qui payons tous les travaux, mais la partie usine, donc celle qui rapporte, c'est pour EDF. Voilà : retour sur EPL égal à zéro pour ce qui concerne la production d'énergie. Sauf pour les plus jeune, je crains que ce soit à d'autres que nous de traiter cela puisque ça va jusqu'en 2050 ! Même avec l'allongement de l'espérance de vie... Peut-être certains d'entre nous.

C'est un beau chantier qui se déroule bien.

Est-ce que c'est consulté sur Internet, ça ? Parce que cela intéresse pas mal de gens.

INTERVENTION DE MME ASSELIN

Oui, oui. La page la plus consultée est justement celle sur l'exploitation des ouvrages.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

J'ai mal posé ma question. Je connaissais la réponse. Je ne voudrais pas faire comme le présentateur TV mais donc c'est très suivi sur Internet, ce sont les pages qui sont les plus regardées.

Pas de questions à poser à M. ROY ?

Oui, Monsieur, allez-y.

INTERVENTION DE M. ROY

Peut-être simplement indiquer que, en plus des informations sur les travaux, sont progressivement enrichies les pages sur notamment le soutien d'étiage, la gestion des ouvrages, ce qui fait qu'on y trouve d'autres informations extrêmement utiles pour un certain nombre d'opérateurs et ce qui fait que la fréquentation, effectivement, a tendance à croître puisque on enrichit la nature des informations mises à disposition sur les quantités d'eau, sur l'étiage, et évidemment sur la gestion des crues lorsque l'événement se produit.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Donc, si tout se passe bien, on doit remercier aussi M. ROY puisque quand on ne parle pas de quelque chose, c'est que ça se déroule bien.

Evidemment, s'il y avait eu un batardeau qui avait laissé passer complètement l'eau, deux ouvriers coincés à cause de ça... mais non. Merci beaucoup, tout se passe bien.

6. Déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents

C'est un élément important de notre action : informer et donner des préconisations aux entreprises qui sont sur les parties inondables, de façon à faire que si une inondation venait, les conséquences soient les moins importantes possibles, donc travailler avec elles, avec les collectivités locales, avec les assureurs – c'est important – et puis, sujet qui intéresse aussi tout le monde autour de nous, c'est : comment continuer à vivre dans une zone inondable, qui ne doit pas devenir une zone désertique.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Il vous est proposé un état d'avancement, au mois de juin 2012, de la démarche industrielle sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents.

On a graphiquement la progression, par rapport aux trois objectifs quantifiés de la démarche :

1. L'information et la sensibilisation de 15.000 acteurs économiques. On peut considérer que, à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, on a déjà atteint cet objectif de sensibiliser au moins une fois ces acteurs ; en fait, dans la réalité on continue cette action et donc la plupart ont été sensibilisés deux, trois voire quatre fois.
2. Réalisation des diagnostics de vulnérabilité de ces entreprises, avec à échéance de la période de programmation actuelle 3.000 diagnostics réalisés.
3. Mise en œuvre par les entreprises de mesures de réduction de leur vulnérabilité.

Si on revient sur ces trois points, rapidement :

Les actions de sensibilisation sont de différents types. Je les cite sans approfondir, dans la mesure où beaucoup de ces actions vous ont déjà été présentées lors d'autres réunions.

A titre d'exemple, ce dernier produit réalisé pour sensibiliser les entreprises au risque inondation, d'une durée de 3'30. On a peut-être le temps de le passer.

Diffusion

Voilà, c'est pour illustrer la multiplicité des supports qu'on utilise pour toucher toutes les entreprises sur l'ensemble du bassin, avec différents formats.

Si on passe maintenant au diagnostic :

Par rapport à l'objectif que j'ai rappelé, de 3.000 diagnostics, nous en sommes à près de 1.800 diagnostics demandés et parmi ces diagnostics demandés, on en est à plus de 1.500 qui sont soit réalisés soit en cours de réalisation. Cela veut dire qu'on a atteint et même dépassé les 50% de l'objectif.

Cela laisse encore pas mal de travail puisque il faut faire les autres 50%, évidemment, mais cela montre le bon avancement, et surtout que la question ne se pose plus de savoir si on peut le faire ou pas : on peut le faire et on continue donc à le faire. Peut-être rappeler également, sur les diagnostics, la mobilisation importante des collectivités qui permet de réaliser ces diagnostics puisque, à mi-2012, 35 collectivités se sont engagées pour financer des diagnostics, des collectivités de tous types : régions, départements, communes, agglomérations, communautés de communes.

Les enjeux qui sont identifiés à travers l'analyse des rapports de diagnostics : le constat des chefs d'entreprises fait apparaître que, sur les 1.250 premiers rapports analysés, 73.000 jours d'arrêts d'activité pourraient être constatés lors de crues. Mais en mettant en place des mesures de réduction de la vulnérabilité, près de 13.000 seraient évitables. En termes financiers, on est à peu près à 1.700.000.000 € de dommages pour 1.250 entreprises. Cela fait de l'ordre de 1.000.000 € de dommages potentiels pour les entreprises en moyenne. Et on est sur un montant de 600.000.000 € de dommages évitables par la mise en œuvre de mesure de réduction de la vulnérabilité. Ce sont des chiffres agrégés à partir des 1.250 rapports de diagnostic à partir de 1.250 visites qui ont été faites dans les entreprises.

Concernant les mesures de réduction de la vulnérabilité :

Nous revenons systématiquement, après la réalisation des diagnostics, vers les entreprises pour vérifier leur intérêt à mettre en place des mesures de réductions de la vulnérabilité. A ce jour, 179 entreprises ont indiqué leur intérêt à le faire, 52 ont déjà mis en place une ou plusieurs mesures de réduction de la vulnérabilité.

Quelques exemples de mesures :

Parmi les 52 entreprises qui ont mis en place des mesures : 14 ont pu bénéficier pour cela d'un soutien financier de l'Europe et des collectivités partenaires, et pour ces 14 on connaît bien les mesures mises en place, on dispose de retours d'expérience plus précis et on peut citer quelques exemples :

- Le transfert d'un laboratoire de production d'un sous-sol inondable à un rez-de-chaussée
- Le déplacement d'un serveur informatique hors zone inondable
- La mise sous terre et l'ancrage d'une cuve de carburant
- L'installation de rayonnages permettant de stocker du matériel hors d'eau
- La surélévation d'installations de télécommunication ou électriques

Ce sont des cas réels.

Egalement à partir de ces cas réels, on a quelques idées des coûts que cela peut représenter : le montant moyen d'aides publiques apportées à ces 14 premières opération s'élève à 35.000 €, à rapporter au coût moyen pour la mise en œuvre des mesures qui s'élevait à 105.000 €. Et également à rapporter au montant moyen des dommages potentiellement évités qui s'élève à 1.442.000 €.

En cumulé, le montant total des dommages potentiellement évités pour ces 14 entreprises s'élève à 20.000.000 €. Cette somme est à rapporter à l'estimation des 13.000.000 € de crédits du FEDER qui étaient mobilisables au titre de l'ensemble de la démarche sur la période 2007-2013.

Le point d'avancement est terminé à travers ces quelques chiffres et, évidemment, l'ensemble des informations sont mises à jour quotidiennement, ou au moins de manière hebdomadaire, sur le site du plan Loire.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci M. ROSSIGNOL. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Donc, vous avez le document de présentation, il ne faut pas craindre de le diffuser assez largement : plus c'est connu, mieux ça vaut. On est à 50% de l'objectif, il faut continuer à progresser et on sait que c'est toujours la fin qui est plus difficile. Pour un objectif de 100, arriver à 50 c'est bien mais ça va ; 70, ça commence à peiner et 75-80, c'est là où ça commence à être le plus dur. Donc, c'est pour cela qu'il faut redoubler d'efforts.

INTERVENTION DE M. MARCHAND

Monsieur le Président, pas de remarque particulière mais je profite de ce sujet pour remercier l'Etablissement Public Loire, et M. ROY plus particulièrement, d'avoir participé au forum des élus de la CLE du SAGE Authion qui s'est tenu début juin sur ce thème particulier des inondations et avoir pu constater – je ne sais pas ce que M. ROY en pense – que sur cette partie du Maine-et-Loire, il y a sans doute un travail d'information un petit peu plus intense à faire, peut-être plus particulièrement auprès des agriculteurs.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, après avoir remercié M. ROSSIGNOL, nous allons passer à la première délibération puisque là nous avons des informations et communications importantes.

7. Directive inondation – Avis de l'Etablissement sur le projet de présélection des territoires à risque important d'inondation (TRI)

C'est notre collègue DUTOUR qui présente la délibération.

INTERVENTION DE M. DUTOUR

Merci Monsieur le Président.

Par délibération du 9 décembre 2011 le Comité Syndical a déjà donné son avis sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). A l'issue de cette étape, la directive inondation demande l'identification des territoires à risque important d'inondation (TRI) où se concentrent de forts enjeux.

Dans un premier temps, une analyse conduite par les services de l'Etat assise essentiellement sur le nombre d'habitants présents dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles a abouti à la présélection de 20 territoires représentés sur la carte n° 1 jointe au dossier.

Cette analyse a été portée à la connaissance des collectivités membres de l'Etablissement par courrier du Président du 28 mars 2012.

Cette analyse appelle les observations suivantes :

Sur les critères de détermination des territoires, la question se pose des thèmes de l'environnement et du patrimoine affiché par la directive. En outre, ainsi que l'a fait remarquer le Conseil général du Loiret, l'utilisation de cette méthode *occulte*, je cite, *la fréquence des inondations menaçant certains territoires moins peuplés mais très vulnérables* ».

Dans son avis du 9 décembre 2011 sur le projet d'EPRI, le Comité Syndical avait souligné que la volonté d'assurer une homogénéité de présentation privait l'EPRI d'un certain nombre de connaissances plus « précises » déjà recueillies dans le cadre de démarches conduites sur certains sous bassins. Il en est de même dans la présélection des TRI. Etant relevé par ailleurs que la vision homogène de l'exposition du territoire français à la diversité des risques d'inondation qui le menacent débouche sur ce que certains ont qualifié de « *perspectives renversées* », parmi lesquelles le constat que la Loire moyenne semble « *disparaître* » de la cartographie nationale.

Concernant la liste et le périmètre des territoires présélectionnés, on soulignera les demandes du Conseil général de la Haute-Loire et celui du Loiret. Il est à noter qu'une consultation au sein des services de l'Etat a conduit dernièrement à des ajustements sur la plupart des territoires comme le montre la carte n° 2. On y voit (on y verrait) la réduction des périmètres, la répartition en deux territoires du territoire Nantes Saint-Nazaire, le report du territoire de Roanne au deuxième cycle de mise en oeuvre de la directive.

Sur les conséquences de la sélection d'un territoire, des inconnues subsistent sur la nature et la portée des actions à caractère réglementaire qui seraient conduites par l'Etat, ainsi que sur les conditions et les modalités d'octroi des appuis financiers qu'il serait susceptible d'apporter. Reste posée également la question de l'organisation de la gouvernance à mettre en place pour la définition et la mise en oeuvre des stratégies locales, avec une attention particulière à l'exploitation des potentialités des EPTB existants, auxquels la loi a confié des missions dans le domaine de la prévention des inondations. A l'inverse, des questions analogues se posent pour les territoires qui ne seront pas sélectionnés.

Plus généralement se pose la question de la coordination de cette démarche avec les différentes actions déjà engagées dans le domaine de la réduction du risque inondation : révision des PPRI, lancement du PSR, mise en place de PAPI, sécurisation des ouvrages de protection, poursuite des plans grands fleuves.

Concernant le plan Loire, la démarche suivie peut faire craindre le développement d'approches partielles et déconnectées les unes des autres et laisser penser qu'une complémentarité et solidarité d'action au niveau du bassin ne serait plus nécessaire. Ce point avait déjà été souligné par le Comité Syndical dans son avis du 9 décembre 2011 sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation.

Dans ce contexte d'incertitude, il apparaît difficile de construire un avis circonstancié sur ce dossier. C'est pourquoi il est proposé de demander au Président de faire part à Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin, ainsi qu'au Président du Comité de bassin, de l'ensemble des interrogations que suscite ce projet de présélection.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci cher collègue. Je vais recueillir vos observations particulières. Tout cela a été vu en commission évidemment mais je rappelle la discussion qu'on avait eue au mois de décembre, avec la présentation qui avait été faite, qui était de dire : la directive sur l'eau existe depuis longtemps mais une fois qu'on se rapproche de la date limite, il y a une accélération qui se met en route et on voyait deux grands dangers pour nous, finalement :

1. Le fait que dans la cartographie nationale, la dangerosité de la Loire moyenne disparaissait – on est en pleine préparation des PPRI et dans le même temps on nous dit que ce n'est pas dangereux ; non mais, quelles seraient les conséquences si on ne faisait rien ? cela veut dire que les PPRI se mettent en œuvre mais nous, on n'aura pas la possibilité d'aller à l'Europe chercher des crédits pour la mise en place des mesures. Cela serait quand même très dommageable. Je crois que ça sera un sujet important.
2. Au lieu d'avoir un plan d'ensemble, ce qui est quand même l'objectif du plan Loire, on se focalise sur un certain nombre de secteurs. Alors on peut comprendre qu'il y ait des raisons financières, mais il n'empêche que du point de vue de ce qu'on appelle la gouvernance, cela ne nous paraît pas possible. Et cela aussi, ça fera partie des choses à présenter dans la délégation qui ira présenter un peu les différents sujets de l'EPL à la nouvelle ministre.

On souhaite donc qu'il y ait une nouvelle présentation. On prend une formulation, vous avez vu, qui est souple. On tient compte des circonstances aussi, de la période dans laquelle nous sommes. On laisse le temps à l'Etat de se réorganiser un petit peu, de rediscuter de cela, et puis ensuite on ira le questionner. Mais c'est vrai que, à toutes les réunions qui ont eu lieu, personne ne proposait de donner un avis précis sur la présélection telle qu'elle existe actuellement.

INTERVENTION DE MME RIAMON

Oui, Président, je siège ici à l'EPL en tant que Conseillère régionale Rhône-Alpes mais je suis aussi première adjointe au maire de Roanne, donc je souscris entièrement à votre analyse pour dire à quel point le report dont nous faisons l'objet dans ce plan nous met dans l'incertitude absolue. La ville de Roanne est concernée par 4 plans de prévention de l'inondation et nous sommes déjà dans un flou juridique qui, parce que le Préfet de la Loire a souhaité que nous puissions disposer d'un seul plan de prévention, serait la synthèse des 4 plans. Autant vous dire qu'on attend depuis longtemps que les services de l'Etat se mettent d'accord autour de cette idée qui semble de bon sens mais qui a quand même du mal à être réalisée. Donc pendant ce temps-là, nous instruisons au fil de l'eau un certain nombre de décisions d'urbanisme en prenant la garantie de l'Etat comme quoi nous n'aurons pas de risque majeur à gérer. Mais, néanmoins, nous avons besoin de cet appui. Nous avons besoin aussi de la clarification de la position dans laquelle on se retrouverait et le conflit qu'il y aurait à être dans le risque, d'un côté, et pas dans la prévention, de l'autre, nous paraît ingérable dans la durée.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Oui et puis ce n'est pas logique, c'est totalement illogique et cela met beaucoup de collectivités, vous en donnez un exemple, dans une situation difficile et délicate.

On a formulé cela de façon claire, de façon à ne pas pointer le doigt sur tel ou tel service, en disant de faire part des interrogations que suscite le projet de présélection. Je pense que tout le monde peut comprendre à la lecture ce que cela veut dire.

Est-ce que cela remporte votre approbation ? Pas de réserves ? Je vous en remercie.

Maintenant, c'est notre collègue Jean-Michel MARCHAND qui va nous présenter :

8. Intervention en faveur de la restauration de la continuité écologique sur l'Allier et le Chapeauroux dans le département de la Lozère

INTERVENTION DE M. MARCHAND

Merci Monsieur le Président.

La Direction Départementale des Territoires de la Lozère a sollicité l'Etablissement pour le portage d'une étude visant, d'une part, à avoir un diagnostic précis de la situation, et, d'autre part, à définir des solutions à mettre en oeuvre pour restaurer la continuité écologique au droit de 10 ouvrages situés sur l'Allier, le Chapeauroux et le Grandrieu.

Le Bureau du 28 septembre 2011 a donné un accord de principe favorable à une intervention de l'Etablissement et a autorisé l'engagement des réflexions visant à définir les modalités techniques et financières du portage de cette intervention.

La présente note a pour objet de proposer le contenu de la démarche que l'Etablissement serait susceptible de conduire.

Le pilotage du projet

Le pilotage du projet comprendrait, dans une première phase :

- L'élaboration du cahier des charges de l'étude, en concertation avec l'ensemble des structures concernées : CG Lozère, Région Languedoc-Roussillon, SICALA de la Haute Loire, DREAL, DDT, ONEMA, SMAT Haut Allier, FDAAPPMA, etc.,
- La construction du plan de financement et la gestion des demandes de subvention,
- La consultation des entreprises (publication des pièces du marché, analyse des offres et choix du prestataire).

Cette première phase serait également mise à profit pour préparer le travail du bureau d'étude : constitution d'un comité de suivi, premier recueil de données.

Dans une seconde phase d'une durée de 6 mois, le pilotage consisterait à assurer le suivi de l'étude, à faciliter le travail du prestataire et à assurer une large concertation et communication autour de cette action.

Au total, le coût de l'opération envisagée s'élèverait à un montant n'excédant pas 95.000 €, comportant d'une part le coût de l'étude proprement dite, évalué à 75.000 €, et d'autre part, un recrutement pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois, pour un montant prévisionnel estimé n'excédant pas 20.000 €, sous réserve que l'ensemble des accords de financement nécessaires à la mise en oeuvre de cette démarche ait été préalablement obtenus.

Il est proposé d'autoriser au Comité Syndical de donner son accord au portage par l'Etablissement d'une étude diagnostique de continuité écologique au droit desdits ouvrages sis dans le département de la Lozère pour un coût total estimé de 95.000 € TTC, intégrant comme je vous l'ai dit tout à l'heure le recrutement pour accroissement temporaire d'activité de 6 mois.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter pour cette action des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Languedoc Roussillon, du Département de la Lozère, de l'Europe (FEDER) et de la FDAAPPMA, la part de financement de l'Etablissement Public Loire étant imputée sur le service analytique 4006 intitulé « restauration des milieux naturels et continuité écologique ».

Voilà, Monsieur le Président, pour cette délibération.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci cher collègue. Donc là aussi, tout cela est passé dans les commissions ad hoc. Est-ce qu'il y a des remarques ? Cela ne semble pas soulever de difficultés particulières. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

Nous avons maintenant à donner notre avis sur le projet de SAGE Dore

9. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Dore

INTERVENTION DE M. POINSARD

En tant qu'EPTB, l'Etablissement a été sollicité le 9 mai 2012 par M. Christian TERRIER, Président de la CLE, pour émettre un avis sur le projet de SAGE Dore dans le périmètre qui s'étend sur les Régions Auvergne (Haute-Loire et Puy-de-Dôme) et Rhône-Alpes (Loire).

Afin de préparer un avis partagé, le Président de l'Etablissement a adressé un courrier à l'ensemble des collectivités membres concernées ainsi qu'au délégué représentant l'Etablissement au sein de la CLE correspondante.

Le projet d'avis présenté reprend les observations des services de l'Etablissement faites selon deux approches :

La première lecture, effectuée au regard des missions de l'Etablissement, amène à proposer à minima de mentionner l'existence de l'étude « 3P » Allier voire d'ajouter des prescriptions et recommandations complémentaires facilitant la mise en œuvre et le suivi des actions qui y sont proposées. D'ajouter une recommandation générale invitant les maîtres d'ouvrage à valoriser la connaissance fondamentale et opérationnelle issue des projets de recherche du plan Loire notamment dans les domaines de la dynamique fluviale, de la qualité de l'eau et des sédiments des retenues ainsi que des zones humides.

La seconde lecture des documents, d'ordre technique, a permis d'émettre des observations sur le contenu ainsi que sur la forme afin d'améliorer leur compréhension et leur mise en œuvre opérationnelle. Ces observations sont complétées par des remarques du Conseil général du Puy-de-Dôme adressées à l'Etablissement par courrier du 2 juillet 2012 portant notamment sur l'absence d'éléments relatifs à la répartition du chiffrage de l'évaluation financière du SAGE entre les scénarios alternatifs et les scénarios tendanciels, à la ventilation financière et au caractère réglementaire ou non des actions relevant du scénario tendanciel, à l'impact financier des actions du scénario alternatif et enfin à la précision du poids financier porté par chaque catégorie de maître d'ouvrage.

Il est proposé au Comité Syndical de transmettre l'ensemble de ces observations au Président de la CLE.

Il vous est donc proposé d'adopter la délibération correspondante.

Voilà, Président.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des remarques, des interrogations ? Pas de réserves ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Nous passons maintenant à l'avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Sioule. C'est Monsieur BERNARD.

10. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Sioule

INTERVENTION DE M. BERNARD

En tant qu'EPTB, l'Etablissement a été sollicité le 22 mai 2012 par Monsieur Pascal ESTIER, Président de la CLE, pour émettre un avis sur le projet de SAGE Sioule dont le périmètre s'étend sur les Régions Auvergne (Allier, Puy-de-Dôme) et Limousin (Creuse).

Afin de préparer un avis partagé, le Président de l'Etablissement a adressé un courrier à l'ensemble des collectivités membres concernées ainsi qu'au délégué représentant l'Etablissement au sein de la CLE correspondante.

Le bref délai entre cette correspondance et la rédaction du dossier de séance n'ayant pas permis de recueillir de réponse écrite, le projet d'avis présenté reprend uniquement les observations des services de l'Etablissement faites selon deux approches :

La première lecture effectuée au regard des missions de l'Etablissement amène à proposer simplement d'ajouter une recommandation générale invitant les maîtres d'ouvrage à valoriser la connaissance fondamentale et opérationnelle issue des projets de recherche du plan Loire notamment dans les domaines de la qualité de l'eau et des sédiments des retenues ou encore des zones humides.

La seconde lecture technique des documents a permis d'émettre quelques observations sur le contenu ainsi que sur la forme, afin d'améliorer leur compréhension et leur mise en œuvre opérationnelle.

Il est donc proposé au Comité Syndical de transmettre l'ensemble de ces observations au Président de la CLE.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'observations, de demandes de renseignements complémentaires ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Alors il y a une deuxième délibération. Monsieur BERNARD, toujours.

INTERVENTION DE M. BERNARD

La deuxième délibération concerne le portage par l'Etablissement de la mise en œuvre du SAGE Sioule.

Il est rappelé que par délibération du 23 mars 2012 le Comité Syndical a donné un accord de principe à la sollicitation de la CLE du SAGE Sioule dans la perspective de la finalisation des modalités pratiques de portage de cette action en termes notamment de gestion technique, administrative et financière.

En lien avec les dispositions du projet de SAGE déjà examiné ce jour, il est proposé de :

- Confirmer la position prise par l'Etablissement pour le portage de la mise en œuvre du SAGE,
- Autoriser le Président à solliciter les accords de principe de l'Agence de l'Eau et des collectivités concernées par le SAGE pour apporter leur participation au financement de l'animation et de la communication à partir de 2013.

- Intégrer les décisions de cofinancement qui seront finalement prises par les collectivités quant au recrutement pour l'animation du SAGE à compter du 1er avril 2013, étant entendu que la priorité sera donnée à l'animatrice actuellement en poste,
- Donner un accord à la passation d'une convention avec le syndicat mixte pour l'aménagement et le développement (SMAD) des Combrailles pour une mise à disposition de bureaux et d'un agent administratif chargé d'assurer le secrétariat de la CLE à hauteur d'un quart de temps.

Une délibération précisant les montants à mobiliser, tant pour l'animation et la communication que pour l'engagement des actions que l'Etablissement pourrait engager en 2013 en tant que structure porteuse du SAGE sera soumise au Comité Syndical lors d'une prochaine réunion.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est un bon exemple des services qui sont rendus par l'Etablissement. Cela sera le 6^{ème} SAGE qui sera porté par l'Etablissement. Alors après, évidemment, il faut qu'on fixe les conditions financières, c'est normal, ça paraît logique.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

Monsieur COLIN, vous nous faites un point d'information sur la réalisation de l'étude « Développement et structuration d'une offre touristique autour du patrimoine technique et industriel en lien avec le fleuve à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents ».

11. Point d'information sur la réalisation de l'étude « Développement et structuration d'une offre touristique autour du patrimoine technique et industriel en lien avec le fleuve à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents ».

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Cette étude fait suite à un travail de stage qui avait été réalisé au sein de l'Etablissement en 2011 et qui avait permis de marquer un intérêt de la part des acteurs pour travailler sur cette thématique, et ce travail avait donc été confirmé par la commission tourisme et culture et le bureau pour réaliser une étude sur ce thème.

L'objectif principal de ce travail, au-delà d'un recensement et d'une caractérisation des initiatives qui existent, est d'impulser une dynamique d'échange et de dialogue entre ces acteurs en vue de favoriser l'émergence d'une offre globale sur les savoir-faire ligériens et les techniques d'avenir en lien avec le fleuve ou ses affluents.

Cette étude a également pour ambition de fournir une « boîte à outil » à destination des acteurs territoriaux, en vue de les inciter à mettre en place des projets ou des partenariats innovants.

C'est une étude d'une durée de 6 mois, qui a commencé au mois de février. Elle bénéficie d'un co-financement de l'Union Européenne, par le FEDER, et de l'Etat.

Elle se déroule en trois phases :

- Une phase de diagnostic stratégique, qui s'appuie sur une caractérisation globale de l'offre, qui s'intéresse aux stratégies des acteurs et qui montre un certain nombre de perspectives.
- Elle a réalisé également un certain nombre d'études de cas
- Et de propositions de développement et de structuration.

Deux tables rondes ont été réalisées : une dans le courant du mois d'avril et la dernière il y a une dizaine de jours, le 10 juillet.

Phase de diagnostic

Plusieurs centaines de structures ou d'offres avaient été initialement recensées mais, passées au filtre qui nous intéressait plus particulièrement, d'une part de la mise en tourisme, d'autre part d'une offre liée précisément au tourisme industriel, scientifique ou technique, mais également en lien avec le fleuve ou ses affluents, on a atteint un chiffre de 121 sites identifiés dans cette étude. Sur ces 121 sites, on en a identifié 45% liés à de la visite d'entreprises et 55% plutôt en lien avec le patrimoine industriel.

Pour ce qui est plus précisément du diagnostic stratégique : trois quarts de cette offre (des 121 sites recensés) sont liés aux usages de l'eau, dans le processus de fabrication ou de production. L'eau comme force motrice, comme élément de procédé de fabrication ou, encore, en utilisation indirecte dans le processus de production. L'autre quart est plutôt lié à la fonction de transport ou de navigation, en lien notamment par exemple avec les canaux.

Alors je ne vais pas m'attarder plus précisément sur les 121 sites ou offres recensés. Rapidement une cartographie à l'échelle du bassin, pour vous montrer la répartition géographique de cette offre qui laisse apparaître qu'elle est essentiellement localisée sur des territoires à forte tradition artisanale ou industrielle, et également en cours de dévitalisation. On s'aperçoit d'une répartition assez importante sur l'amont du bassin notamment.

Quelques principaux enseignements liés à cette première phase de diagnostic :

- D'abord un certain nombre d'atouts : un intérêt des acteurs et des élus à cette problématique, notamment avec une approche commune autour des savoir-faire qui est bien le terme qui ressort principalement de ce travail de diagnostic.
- Des faiblesses ont également été identifiées, principalement sur la visibilité de l'offre, ce type de tourisme étant plutôt considéré comme un axe de diversification et pas comme un axe, bien entendu, principal de développement.
- Néanmoins, il y a un certain nombre d'opportunités : c'est une filière et une problématique qui peuvent s'appuyer sur des destinations reconnues – il y en a de nombreuses sur le bassin de la Loire –, elle peut s'appuyer également sur un patrimoine vivant et également sur un réseau d'acteurs expérimentés ou de projets structurants (on pense par exemple à des projets d'itinérance douce du style, pour ne pas la citer, « La Loire à vélo »).
- Il existe aussi également un certain nombre de menaces, notamment des difficultés d'appropriation de la problématique de ce type de tourisme, principalement l'échelle de la taille du bassin versant, le caractère scientifique, la spécialisation et également l'absence de discours commun ou de médiation dans le rapport à la Loire ou ses affluents.

Etudes de cas

Comme je vous l'indiquais, un certain nombre d'études de cas – en l'occurrence 6 – ont été réalisées : 2 en lien avec une démarche globale de développement (à Saint-Nazaire et sur le Pays de Loire Val d'Aubois) ; 3 sur un savoir-faire emblématique, en l'occurrence à Thiers (la Vallée des usines), à Aubusson et Felletin, et puis le travail du cuir sur le Pays Loire Touraine.

Et, enfin, une étude de cas un peu différente, plutôt liée à un outil de mise en réseau de l'offre : « Visitez nos Entreprises en Région Pays de la Loire ».

L'objectif de ces études de cas était bien de valoriser les échanges et de faire remonter un certain nombre d'expériences ; également d'avoir une approche plus fine de l'offre, donc revenir sur la phase de diagnostic et l'affiner ; faire ressortir des bonnes pratiques, là on est dans l'objectif un peu « boîte à outils » ; et également identifier des freins au développement ; faire également une analyse comparative et également orienter la suite de l'étude.

Les principaux enseignements des études de cas montrent que le tourisme industriel s'inscrit le plus souvent en réponse à un processus de fragilisation d'un savoir faire ou d'un patrimoine ou d'un territoire. Deux leviers sont souvent utilisés ou mobilisés :

- La restauration du patrimoine à des fins de patrimonialisation, pour une conservation, notamment, ou de réinvestissement urbain. C'est notamment et précisément le cas pour Saint-Nazaire.
- Le deuxième levier qui est utilisé est plutôt la valorisation d'un savoir-faire, là à des fins de conservation de la mémoire industrielle, par exemple, ou pour distinguer des productions locales.

Ceci peut s'appuyer, en fonction des objectifs visés par les acteurs, notamment sur des marquages ou des labellisations des savoir-faire – on l'a retrouvé, par exemple, à Thiers ou à Aubusson – ou alors sur des réseaux comme, par exemple, le réseau « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » pour les Pays Loire Val d'Aubois ou le Pays Loire Touraine, ou alors sur des politiques culturelles et événementielles assez ambitieuses comme à Saint-Nazaire.

Propositions de développement et de structuration

A partir de là, le bureau d'étude qui a réalisé le travail a proposé deux scénarios. Ces scénarios ont été présentés, comme je l'indiquais, à la table ronde le 10 juillet dernier.

Scénario 1 : qui concerne plutôt des contenus et le développement d'une offre liée à des retours d'expérience. On pourrait indiquer comme un espace, espace au sens immatériel, de recherche et de valorisation de l'offre de ce type de tourisme.

Par exemple :

- Développer l'approche contextuelle et historique, donc apporter un peu plus d'arguments liés au fond, notamment ;
- Développer l'implication de certaines entreprises : on s'est aperçu dans l'inventaire des entreprises sur le bassin de la Loire que beaucoup d'entre elles, notamment des entreprises très connues, n'étaient pas ouvertes au public. On indiquait tout à l'heure, lors de la présentation sur les travaux de Villerest, l'entreprise Joseph Paris, à Nantes, qui a réalisé les batardeaux, par exemple, on a constaté que cette entreprise n'était pas ouverte au public, alors qu'elle est présente sur de nombreux cours d'eau. D'autres entreprises, qui fabriquent par exemple des ponts, notamment une, leader en Europe dans le département du Loiret, n'est pas ouverte au public.
- Autre point qu'il serait possible éventuellement de réaliser : approfondir les valeurs communes au sein du bassin de la Loire, en lien direct avec le fleuve, les porter et les promouvoir par exemple au sein de réseaux nationaux ou européens ou même plus largement.

Voilà pour le premier scénario qui est proposé. un point d'appui, justement, pour ce scénario, pourrait être par exemple le site Internet du Plan Loire, donc le plateau collaboratif d'échanges, qui permettrait d'être un pivot pour recevoir toutes ces propositions.

Scénario 2 : le deuxième scénario est plus ambitieux et plutôt lié à une mise en tourisme par un espace de promotion et de développement de la filière, donc lié à ce type de tourisme, qui pourrait aller par exemple vers une identité territoriale du bassin de la Loire, vers une structuration de l'offre touristique de ce type de tourisme qui permettrait une meilleure lisibilité de l'offre qui est

proposée sur les différents sites ; visibilité également de la filière ; et puis également faire vivre et rendre visible l'offre autour d'une animation continue liée à une programmation à l'échelle du bassin sur des périodes reconnues tout au long de l'année.

Tous ces éléments sont bien sûr détaillés plus largement et sont téléchargeables sur le site du plan Loire grandeur nature. Actuellement, l'étude a été présentée au comité de pilotage le 10 juillet dernier. Un certain nombre de retours doivent encore être faits avant de publier l'état final de ce travail et voir comment l'étude peut se concrétiser beaucoup plus précisément et comment elle peut être accueillie.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? C'est un sujet important sur lequel il faut sans doute régler le scénario 1 avant de régler le scénario 2 mais on a vu quand même le succès de « La Loire à vélo ». Là, ce n'est pas tout à fait le même sujet parce que c'est comment la Loire et ses affluents ont été des lieux finalement d'intelligence humaine appliquée à l'industrie. Alors on le voit bien, quand vous avez fait rapidement la présentation des 121 sites, il y a des parties qui sont très en amont où on utilise quand même l'eau comme force motrice, beaucoup, qui produisent un certain nombre de choses. Puis ensuite, au fur et à mesure, l'eau qui permet de laver, comme pour le cuir, pour un certain nombre de choses. La partie navigation a complètement disparu mais c'est quand même assez récent. En 1910, on allait encore de Saint-Nazaire à Orléans avec des bateaux à vapeur sur la Loire et on a encore les documents qui permettent justement de voir comment on voit les différents châteaux de la Loire vus d'un bateau. Ce sont des choses qui sont intéressantes. On a de la littérature aussi bien industrielle que politique et syndicale sur toutes ces vallées, tout ce qui tourne autour de Roger Vaillant. Je pense qu'il faut y aller mais il faut y aller tranquillement, comme vous le faites d'ailleurs, je pense que c'est bien. En plus, c'est quelque chose qui revient à l'ordre du jour, pour ceux qui suivent un peu les grands ouvrages d'Erik Orsenna – il s'est lancé aussi dans cette chose – mais d'un niveau mondial, sur l'eau, le papier, et on voit qu'il y a un public, évidemment le public qui lit les ouvrages, mais il y a le public qui vient aux conférences qui sont faites sur ces sujets-là. Donc, je pense qu'il faut le faire à notre rythme mais sans faiblir parce que c'est vrai qu'il y a toute une culture autour de cela et on ne peut avoir que de l'intérêt à le faire : les mégisseries, la coutellerie, tous ces sujets-là, il faut quand même voir comment cela a relié des personnes. Cela permet de mieux comprendre l'histoire. Est-ce que la Loire pourra être navigable un jour ? Moi, je le souhaite vivement, dans des conditions – je rassure tout le monde, pas de pollution mais enfin on peut naviguer, ce ne sont pas les Indiens en canoë qui ont, comment dire, levé le plus, non, non, vous comprenez, bon on peut mettre des centrales nucléaires mais on ne peut pas naviguer. Ce sont des choses qui m'ont toujours surpris en tant que riverain et natif de ces choses-là. Donc on va continuer tranquillement à nourrir ça et je pense que ça marchera mais petit à petit, ça ne peut pas marcher d'un seul coup comme ça mais c'est vrai que faire connaître un peu – il y a un attrait pour l'histoire en même temps, dans le tourisme : il y a du tourisme de divertissement mais le divertissement au sens philosophique, il est multiple. On peut se divertir de différentes façons, pas uniquement avec des gaudrioles, on peut aussi changer ses préoccupations.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

Oui, Monsieur le Président. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, adjoint au maire de Montluçon. Juste une question : vous l'avez évoqué d'un revers de phrase, si j'ose dire, quelle part accordez-vous aux canaux ? Les canaux revêtent quand même une dimension testimoniale, patrimoniale et aujourd'hui ludique de loisirs voire de retour à la navigation qui n'est vraiment pas négligeable. Je pense notamment au canal de Berry, enfin on en a d'autres dans notre département de l'Allier. Vous avez évoqué les canaux, comme ça, en passant.

INTERVENTION DE M. COLIN

Alors effectivement, les canaux à proprement parler n'ont pas été plus particulièrement regardés dans cette étude. En fait, on a regardé l'offre de tourisme au vu de trois critères :

- Les sites qui étaient mis en offre touristique, peu fréquentés, dans lesquels on peut comptabiliser les touristes
- L'offre liée au tourisme industriel, technique et scientifique : sur les canaux, à moins d'avoir une structure qui permette d'accueillir et expliquer éventuellement un certain nombre de phénomènes
- Et puis, et là par contre ça rejoint votre question, le lien avéré avec la Loire et avec ses affluents.

Pour les canaux, on est parfois entre ces trois critères donc certains sites, je pense notamment au Pays de Loire Val d'Aubois qui est à cheval à la fois sur des rivières, cours d'eaux naturels, mais également sur des canaux. On n'a pas examiné les canaux en tant que tels.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci Monsieur COLIN. Donc on va continuer là-dessus et on fera un rapport de la suite. Sur les deux scénarii : je pense qu'il faut faire l'un avant l'autre. Je pense qu'il y aura sans doute quelque chose de chronologique, on aura l'occasion d'en reparler, mais c'est intéressant. Il faut suivre tous ces sujets de façon positive.

12. Décision modificative n°2 pour l'exercice 2012

Alors, une chose beaucoup moins romantique : la décision modificative n°2 pour l'exercice 2012, et donc je vais la présenter à la place de notre collègue CHAPAVEIRE qui est absent, ce qui est très inhabituel car vraiment il est quasiment toujours là. Il pensait être là et puis il a eu un empêchement de dernier moment donc cela nous amènera à nous prononcer sur trois délibérations :

- la décision modificative n°2 au budget principal
- la décision modificative n°2 au budget annexe
- la créance admise en non-valeur de l'exercice 2012 sur le budget annexe

Donc je relis le document de notre collègue CHAPAVEIRE :

Cette proposition de DM2 a pour principal objectif d'inscrire les ajustements de crédits nécessaires suite aux décisions prises lors des dernières réunions des instances de l'Etablissement. Les dépenses correspondantes sont financées par le redéploiement de crédits et/ou par l'inscription des financements correspondants.

Cette DM2 (aux budgets principal et annexe) n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

Ce qui est très bien pour ceux qui ont à revenir, nous tous en fait, vers leurs collectivités d'origine qui, en ce moment, n'aiment pas beaucoup ce genre d'information, si elle était contraire à ça.

S'agissant en premier lieu du budget annexe : Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest, la DM2 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de l'ordre de 389.000 €, avec un montant de dépenses réelles de 279.000 €. Les dépenses reportées se répartissent principalement sur les postes : gestion de la redevance ainsi que l'exploitation, entretien et aménagement des ouvrages de Naussac et de Villerest.

Il est à noter plus particulièrement les inscriptions suivantes :

1. Un montant de 267.601 € de régularisation d'écritures comptables liées aux déclarations de TVA collectée et déductible effectuées sur l'usine de pompage/turbinage de Naussac au cours du 4ème trimestre 2011. Cette régularisation fait suite à une erreur technique dans le paramétrage de la TVA du logiciel financier, qui a été rectifiée depuis, étant précisé que le montant est inscrit en dépenses et recettes et donc neutre budgétairement),
2. Un montant de l'ordre de 91.000 € de crédits d'annulations de titres sur exercices antérieurs, suite principalement à une erreur dans les données transmises par l'Agence de l'Eau à l'Etablissement sur les volumes prélevés par les communes de Tours et de Montlouis-sur-Loire.
3. Un montant de 11.554 € correspondant à la tranche conditionnelle du marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries de la tour de commande du barrage de Villerest. Cette dépense est financée par l'inscription d'une recette du même montant correspondant au remboursement d'EDF qui partage l'utilisation du bâtiment avec l'Etablissement.
4. Un montant de 136 € de créances admises en non-valeur (créances irrécouvrables).

Il est à préciser également par rapport aux éléments figurant sur la maquette budgétaire qu'il a été procédé à l'écriture comptable d'affectation de résultat d'un montant total de 2.966.511,81 € conformément à la délibération du Comité Syndical du 23 mars 2012.

S'agissant en second lieu du budget principal : la DM2 s'équilibre en dépenses et en recettes nettes à un montant de l'ordre de 2,6 millions d'€, avec un montant de dépenses réelles s'élevant à un peu plus de 1,5 million d'€.

Les dépenses inscrites sur le volet « Prévention des inondations et réduction des risques » s'élèvent à 306.000 €. Il s'agit d'inscrire une partie des financements qui ont été demandés auprès de l'Europe afin de financer l'initiative PCA des collectivités. Il est envisagé que le solde des crédits au titre du FEDER soit proposé pour inscription au budget de l'exercice 2013.

Les dépenses inscrites sur le volet « Aménagement et gestion des eaux » s'élèvent à 10.911 € et sont liées essentiellement à la prise en compte, dans le cadre du marché de repeuplement des saumons, de l'augmentation de la TVA de 5,5 à 7% introduite par la loi de finances rectificative de décembre 2011. Cela intègre le redéploiement de crédits à hauteur de 1.036 €, à savoir l'augmentation correspondante de la part d'autofinancement de l'Etablissement.

Les dépenses inscrites sur le volet « Fonctionnement administratif de l'Etablissement » s'élèvent à environ 1,1 million d'€ et correspondent essentiellement au paiement du premier acompte concernant l'acquisition des locaux de l'Etablissement par reprise de la provision semi-budgétaire déjà constituée. A cet égard, on rappellera que le Comité Syndical du 23 mars 2012 a approuvé l'acquisition en V.E.F.R. (vente en l'état futur de rénovation) d'une surface de 1.084 m² de bureaux au prix de 2.256.852 € TTC et de 15 places de stationnement extérieur à un prix total de 89.700 € TTC. L'échéancier de paiement de cette acquisition est précisé dans le dossier de séance.

Enfin, pour ce qui est du volet « patrimoine foncier de l'Etablissement », il s'agit d'un redéploiement de crédits afin, d'une part d'ajuster les crédits liés au paiement de l'assurance dommages aux biens du foncier du Veurdre, à hauteur de 4.934 € ; d'autre part d'inscrire un montant de 8.500 € relatif aux indemnités versées à des ayants droit suite à la purge des droits du foncier sur le site de Serre de la Fare.

L'application des dispositions précédentes fait l'objet des trois projets de délibérations proposés au Comité Syndical.

Voilà donc, mes chers collègues, le rapport préparé par notre collègue CHAPAVEIRE. Je me suis un peu entretenu avec lui quand même mais voilà, préparé par lui.

Y a-t-il des remarques, des questions complémentaires, des demandes de précisions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'on peut considérer que nous approuvons les trois délibérations par un seul et même vote ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

13. Procédure d'achat public

Nous avons une délibération relative à la modification de la procédure d'achat public de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. LEROUX

Ce rapport vous est présenté après examen préalable par notre Commission mixte de ce jour. Tous les deux ans, les seuils des directives européennes sur les marchés publics sont révisés par la Commission Européenne.

Le Règlement (UE) n°1251/2011 de la Commission du 30/11/2011, ainsi que le décret n°2011-2027 du 29/12/2011 modifiant les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique, disposent que les seuils déterminant la mise en concurrence selon une procédure formalisée sont les suivants pour les collectivités territoriales, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Marchés de fournitures et services : 200 000 € HT,
- Marchés de travaux : 5 000 000 € HT.

Il est donc proposé de modifier la procédure d'achat public de l'Etablissement, adoptée par le Comité Syndical (délibération n°09-68 du 10 décembre 2009), pour prendre en compte ces nouveaux seuils.

L'application des dispositions précédentes fait l'objet du projet de délibération proposé au Comité Syndical.

Dans la même occasion, il est proposé au Comité Syndical de prendre connaissance de la liste des marchés et de leurs attributaires notifiés en 2011 par l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Mes chers collègues, c'est donc à la fois un acte d'information : vous avez la liste des marchés qui ont été passés, et puis on se met en règle, et comme toutes les collectivités, régulièrement et au fur et à mesure que les différents seuils évoluent.

Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

14. Marchés d'assurance

Monsieur JANSSENS, vous nous parlez de marchés d'assurance.

INTERVENTION DE M. JANSSENS

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport des marchés d'assurance a été vu également en Commission mixte ce matin.

L'Etablissement Public Loire est actuellement assuré pour :

- La flotte automobile
- La protection juridique des agents et des élus
- La responsabilité civile destinée à réparer les dommages corporels, matériels ou financiers causés à autrui
- Les dommages aux biens garantissant les dommages causés aux immeubles dont l'Etablissement est propriétaire ou locataire et à leur contenu
- Les risques statutaires couvrant les agents pour les risques longue maladie, maternité ou paternité, décès et accident du travail

Il est à préciser que le montant total payé depuis 2008 sur ces marchés s'élève au total à plus de 677.000 €.

Excepté le cas particulier de l'assurance du bateau de surveillance utilisé sur le barrage de Villereest, les contrats d'assurances arrivent à terme au 31 décembre 2012.

Il est donc nécessaire de les renouveler pour le 1^{er} janvier 2013.

Pour ce faire, une consultation a été lancée pour permettre le recours à un cabinet conseil. Huit offres ont été reçues et sont en cours d'analyse afin d'attribuer ce marché correspondant d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, au vu des montants exposés ci-dessus, il est prévu que les marchés d'assurance soient renouvelés par le biais d'une procédure formalisée conformément au Code des marchés publics. Il est donc proposé au Comité Syndical de lancer une procédure de mise en concurrence par appel d'offres ouvert.

Voilà, Monsieur le Président, ce rapport. Il ne reste plus qu'à adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci cher collègue. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

15. Gestion du personnel

Je ne vois pas Madame D'AUX qui devait présenter les délibérations concernant le personnel. Donc, peut-être Monsieur EUDE, je vais vous mettre à contribution.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

J'indique également que ce rapport vous est présenté après examen par la Commission mixte de ce jour.

1. Recrutement pour accroissement temporaire d'activités

Conformément aux délibérations déjà prises par le Comité Syndical lors de ses réunions du 9 décembre 2011 et du 23 mars 2012, l'Etablissement engage l'initiative commune de réalisation de plans de continuité des équipements et services essentiels des collectivités du bassin de la Loire et de ses affluents avec pour objectif d'avancer par voie d'expérimentation auprès de collectivités volontaires afin d'améliorer la résilience des territoires.

La démarche s'appuie sur deux prestations. Afin que cette action puisse être assurée dans les délais imposés, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent de catégorie A pour accroissement temporaire d'activités pour une durée de un an à compter du 1^{er} septembre 2012.

Conformément aux dispositions du Programme Opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, identifiant comme éligible l'opération dont il s'agit, un cofinancement a été sollicité par l'EP Loire, en particulier du FEDER.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ?

INTERVENTION DE M. EUDE

2. Recrutement d'un(e) apprenti(e) au sein de la direction du développement et des relations extérieures.

Il a été autorisé au titre de l'année 2011 le recrutement d'un apprenti inscrit en master au sein de la direction du développement et des relations extérieures, avec une mission d'assistance des agents de cette direction pour le suivi de projets relatifs à l'implication de l'Etablissement dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013.

Ce recrutement n'ayant pu aboutir, il est proposé d'autoriser le recrutement pour la même durée d'un(e) nouvel(le) apprenti(e), de niveau master également, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Même vote ?

INTERVENTION DE M. EUDE

3. Recrutement d'un(e) apprenti(e) pour une mission générale d'assistance à la chargée de communication de l'Etablissement.

Il a été autorisé au titre de l'année 2011 le recrutement d'un(e) apprenti(e) pour une durée d'un an, avec une mission générale d'assistance à la chargée de communication de l'Etablissement.

Ce recrutement n'ayant pu aboutir, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recrutement pour la même durée d'un(e) nouvel(le) apprenti(e) à compter du 1^{er} septembre 2012.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Même vote ? Je vous en remercie.

16. Questions diverses

INTERVENTION DE MME SARLES

Oui, Monsieur le Président.

Trois questions diverses qui ont été vues ce matin en Commission.

1. Demande d'autorisation de passage pour une épreuve de cross-country dans le domaine de l'Etablissement Public

L'association Moto-Verte de Haute-Lozère sollicite l'autorisation d'organiser le 7 octobre 2012 une épreuve de cross-country sur des parcelles du domaine public fluvial de l'Etablissement.

Il est ainsi proposé d'autoriser l'organisation de l'épreuve sur ces parcelles qui bordent le plan d'eau de Naussac, sous réserve d'une modification de l'itinéraire proposé initialement puisque l'itinéraire proposé empruntait la digue du Mas d'Armand et ainsi de vérifier aussi la compatibilité des manifestations avec le niveau d'exploitation de l'ouvrage et, si ces deux conditions sont réunies, d'attendre également l'avis favorable de la Préfecture de la Lozère pour la tenue de cette manifestation, notamment vis-à-vis de la sécurité.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Y a-t-il des remarques sur cette manifestation ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

C'est toujours à vous, Madame SARLES.

INTERVENTION DE MME SARLES

2. Demande d'occupation toujours du domaine de l'Etablissement pour le tournage d'un spot publicitaire

La Fédération Nationale de la Pêche Française souhaite illustrer son spot publicitaire par une séquence qui se déroulerait au Lac de Naussac et son prestataire, la société Cinéquanon Productions, sollicite l'autorisation de tourner sur les parcelles de l'Etablissement.

Ainsi, il est proposé de répondre favorablement à cette demande, sous réserve qu'une attestation d'assurance qui couvre les risques liés à l'activité soit fournie par la société et qu'il soit fait mention dans le générique du film des facilités accordées par l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ? Les pêcheurs sont des gens paisibles en général.

INTERVENTION DE MME SARLES

Et puis une troisième question diverse qui concerne ici une information au sujet d'une manifestation qui a été organisée par la Préfecture de la Lozère le 14 mai 2012, sur le barrage de Naussac.

En effet, un exercice d'état-major, auquel l'Etablissement avait été convié, a été organisé par la Préfecture de la Lozère le 14 mai. Il avait pour objectif de tester les dispositions des procédures d'alerte, en cas de survenue d'un événement affectant le barrage de Naussac, ainsi que la circulation de l'information.

L'exercice a été considéré par les organisateurs comme s'étant déroulé de manière satisfaisante. Toutefois, il a été mis en évidence des contradictions entre les deux documents de référence utilisés en cas d'alerte et la Préfecture de la Lozère a indiqué que des dispositions du plan particulier d'intervention actuellement en cours d'élaboration devraient permettre d'harmoniser les procédures existantes.

Un courrier, dont copie est jointe au dossier de séance, a d'ailleurs été transmis à l'Etablissement en ce sens.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Les cartes d'état-major étaient fausses donc c'est un exercice qui a permis de vérifier. Comme toujours, la rédaction de l'EPL est aimable mais cela a révélé quand même quelque chose d'assez incroyable. Comme quoi, ces exercices sont bons.

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au patrimoine foncier. Ce sont des délibérations beaucoup plus apaisées que ce que nous avons eu il y a quelques années, qui vont nous être présentées par Madame FLEURY.

INTERVENTION DE MME FLEURY

Oui, Monsieur le Président.

1. Site du Veudre

Pour ce qui concerne le site du Veudre, le maire de Chantenay-Saint-Imbert a attiré l'attention de l'Etablissement sur l'état de vétusté d'un bâti, propriété de l'Etablissement, situé sur sa commune. Il s'agit d'une grange dont la toiture s'effondre et glisse.

Le maire en demande la démolition, en précisant qu'il ne sera conservé que la partie qui est en meilleur état.

A titre indicatif, le devis estimé pour la démolition du bâtiment, tel que transmis par la mairie, est donné pour environ 7.000 à 9.000 €.

Au vu de l'origine de propriété du bien dont il s'agit : acquisition dans la perspective de la réalisation d'un ouvrage, du coût élevé pour la réfection générale de la couverture dont il s'agit, estimé à 85.000 €, également de la demande de démolition pour des raisons de sécurité, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser cette dernière pour un montant estimé à 9.000 €.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ?

INTERVENTION DE MME FLEURY

2. Site de Serre de la Fare

Trois bâtis sont encore actuellement propriété de l'Etablissement : deux sur la commune de Solognac sur Loire et le troisième sur la commune de Chadron.

S'agissant des derniers bâtis restant propriété de l'Etablissement sur ce site, il paraît logique d'envisager que leur prix de mise en vente soit au minimum basé sur celui de l'évaluation

des domines augmenté de 15%, comme cela avait été fait pour les précédentes ventes, et au maximum par l'évaluation faite par les notaires amenés à intervenir.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la vente des parcelles précitées et de recourir au notaire déjà intervenu sur ces biens pour réaliser cette vente ainsi que les procédures préalables à appliquer : évaluation, purge éventuelle de parcelles concernant des ayants droit, etc.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Je vous remercie.

Pas d'opposition ? Je crois qu'on avance là-dessus, on a presque tout soldé. Enfin, soldé est un mauvais terme !

INTERVENTION DE M. EUDE

En tous les cas, on traite les problèmes des trois derniers bâtis, surtout en considérant non pas seulement le prix qui était prévu initialement, à savoir service des domaines augmenté de 15%, mais le recours aux notaires permettant éventuellement que l'on ait des propositions qui excèdent ce montant « plancher » initialement prévu.

C'est la seule innovation par rapport à ce qui avait pu être décidé préalablement.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE MME FLEURY

Toujours sur le site de Serre de la Fare, l'Entreprise Générale d'Electricité du Velay a informé l'Etablissement qu'elle était chargée de dissimuler le réseau électrique basse tension de Colempse Haut/Bas et que, à cette fin, elle devait effectuer des travaux à Chadron.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la convention de dissimulation du réseau électrique portant sur la parcelle A 732 à Chadron.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

Alors une explication sur la prise en charge du budget supplémentaire 2012 du budget principal. C'est vous, Monsieur COINTEPAS, qui êtes notre expert financier.

INTERVENTION DE M. COINTEPAS

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport, relatif à la prise en charge du budget supplémentaire 2012 du budget principal, vous est présenté après examen préalable de votre Commission mixte de ce jour.

Le budget supplémentaire 2012 du budget principal a été l'occasion de constater qu'une prévision de 141.496 € de recette relative aux ventes à venir sur le site de Serre de la Fare.

Suite au changement de nomenclature comptable intervenu à l'Etablissement Public en 2011, et après échanges avec le Comptable Public, il est nécessaire de réimputer provisoirement

cette prévision sur le compte 7788 « Produits exceptionnels divers » au chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

Ce compte fera l'objet, en lien avec la proposition de la DM3, d'une réimputation définitive sur le compte 775 « Produits de cessions d'immobilisations » au chapitre 24 « Produits des cessions d'immobilisations ».

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Quand même, comment se casser la tête pour des choses un peu insignifiantes, mais bon... Je ne dis pas cela pour vous mais c'est ce qu'on nous oblige à faire !

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Avant que nous levions la séance : vous avez vu qu'on a essayé de prévoir les deux prochaines dates de réunion des Comités Syndicaux. Alors c'est toujours compliqué parce que une fois sur deux on peut les tenir, une fois sur deux il y a des événements qui font qu'il y a toujours quelque chose : Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Agglos, Villes, etc.

Donc, a priori, après de multiples consultations, les deux prochains Comités Syndicaux de cette année se tiendraient le 19 octobre et le 14 décembre. J'espère que rien ne viendra perturber cet ordonnancement prévu parce que c'est vrai que c'est plus facile pour les uns et pour les autres.

Quand vous avez une Région, ou deux, parce que généralement c'est comme ça, qui elles-mêmes changent un certain nombre de choses, nous sommes dans la foulée des uns et des autres parce que nous, on est un Syndicat mixte et on dépend un peu de toutes ces commissions.

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, plus rien n'étant à l'ordre du jour, après vous avoir souhaité de bonnes vacances, pour ceux qui vont en prendre – j'espère que c'est le cas d'à peu près tout le monde –, je vous dis à bientôt et donc normalement le 19 octobre.

Merci.